

Fortune dangereuse ou Fortune dominée : petite archéologie conceptuelle du basculement sémantique d'un mot d'après la tradition lexicographique du *Robert*¹

1 Langue, cultures, dictionnaires (de nouveau)

1.1 Différences et variation : le marquage comme aporie ?

Les prises de position relatives au rapport entre langues et cultures ont fait l'objet de nombreuses discussions². Néanmoins, on s'accorde en général sur le fait qu'une langue ou, plus précisément, que les significations lexicales constituées en usages linguistiques reflètent des traits culturels caractéristiques de l'univers conceptuel dans lequel vivent et que produisent et reproduisent les usagers de celle-ci. Qu'on ait affaire à la même langue « historique » (Coseriu 1980/2007) n'implique ni l'identité, ni certainement l'omnivalence ou la permanence des caractéristiques culturelles que les usages linguistiques servent réellement à exprimer. Car, que l'on place l'analyse sur l'axe du temps, selon une perspective diachronique, ou bien qu'on la situe sur le plan de l'espace, espace géographique et – en définitive – espace social, les usages lexicaux reflètent soit les multiples facettes d'une même culture, soit un ensemble de différences (inter)culturelles plus ou moins remarquables.

La linguistique comme la lexicographie s'intéressent à ces différences de façon indirecte, par la mise en évidence, notamment, de « particularismes » lexicaux ou sémantiques (approche contrastive). Dans bien des cas cependant, l'explicitation de ces particularismes repose sur un certain nombre de présupposés que renferme le terme *particularisme* même³. En effet, le particulier n'est tel que relativement au « général » (= à du commun), c'est-à-dire à une repré-

1 La formulation du titre s'inspire de l'emploi que fait Michel Foucault (1969) du terme *archéologie*.

2 On pense en particulier aux débats suscités par les diverses réinterprétations de ce que l'on connaît aujourd'hui sous le nom, commun, d'« hypothèse Sapir-Whorf ». Dans le domaine lexicographique, on pourra notamment se reporter aux travaux présentés dans Delesalle/Rey (1979) et dans Margarito (2002). Voir également, pour une approche cognitiviste, l'ouvrage collectif dirigé par Holland/Quinn (1987) et, pour une approche plus générale, les textes présentés dans Greenstein (2006).

3 Le fait que ce terme est souvent employé au pluriel fait ressortir l'aspect multiple et – manifestement – non unitaire de tels usages.

sentation de la généralité (ou du généralisé). Cette représentation remplit une fonction, latente, de structuration et de hiérarchisation éventuelles. Les pré-supposés quant à la norme (dite) de « référence » notamment, pour qu'ils conservent toute leur efficacité, restent – comme c'est le cas de tout bon pré-supposé – implicites. Pourtant, qui dit approche différentielle dit nécessairement repérage « référentiel »⁴ des différences décrites (les « particularismes ») par rapport à des normes ou à une idée de normes préétablies.

Utile dans un premier temps pour le repérage proprement dit, ce point de vue n'est satisfaisant que pour des usagers en mesure – c'est-à-dire à la fois capables et surtout *acceptant* – d'appréhender les faits de langue différenciés par rapport à des points de repère linguistiques essentiellement externes au lecte⁵ dans lequel ces faits sont ordinairement produits. En d'autres termes, l'approche strictement différentielle requiert des usagers – en particulier pour les personnes qui consultent un dictionnaire – qu'ils perçoivent d'abord l'existence d'une différence de norme là où un particularisme est décrit. Cela ne va pas de soi. En effet, la question se pose, souvent, du statut du *concept* de variation, car dans bien des cas les faits n'entrent pas en variation les uns avec les autres dans la réalité des pratiques langagières, mais seulement dans la reconstruction qu'en propose le linguiste. Pour pouvoir interpréter comme attendu la description proposée par les dictionnaires, les usagers doivent encore s'approprier – au moins temporairement, pour les besoins de la cause – la (une ?) norme de référence, ou norme repérante. On s'attend alors à ce qu'ils pratiquent le sur-repérage, donnant à leurs savoirs sur la langue un certain nombre d'instructions, les modifiant même jusqu'à devoir, parfois, en inverser les valeurs. Ce serait le cas, par exemple, d'un francophone dont le lecte usuel serait généralement présenté en creux dans les dictionnaires (notamment par l'absence⁶, la critique ou le marquage). Un tel usager percevrait par conséquent les principaux moyens lexicaux à sa disposition pour s'exprimer de façon négative, dans les deux sens objectif et subjectif de ce terme. La description négative issue d'une approche différentielle peut correspondre à un étiquetage objectif dans l'esprit du spécialiste-lexicographe, tandis que les usagers, non spécialistes pour la plupart, y projettent une valeur subjective. Toutefois, même

.....
4 Le terme *référentiel* est à prendre au sens mathématique. Les guillemets servent ici à indiquer une mise à distance par rapport à l'emploi banal qui s'y trouve associé en linguistique.

5 Je propose pour le terme *lecte* la définition suivante : sous-ensemble abstrait d'une langue historique qui permet d'identifier ou de distinguer, grâce à certaines caractéristiques plus ou moins perceptibles, le parler d'un usager ou d'un groupe d'usagers.

6 Par « absence », il convient d'entendre ici : absence de description d'un usage pratiqué.

du côté du spécialiste, le marquage différentiel peut refléter une attitude subjective. Comme le souligne Denise Deshaies (1998 : 25), le choix du marquage implique de « nommer la différence » et « la manière de nommer n'est jamais innocente ». On le verra, choisir de marquer – et faire ainsi remarquer la différence – n'a rien non plus d'innocent, dans la mesure où une telle décision repose d'abord sur une conception particulière de la norme linguistique, et qu'elle renforce ensuite une certaine vision de la langue.

Le système des marques d'usage lexicographiques⁷, en repérant les usages linguistiques par rapport à une ou des normes, pose toujours les mêmes questions, épineuses, de l'interrelation des usages linguistiques (au sein d'un même lecte, déjà) et du degré d'intersubjectivité des façons de les pratiquer et de les concevoir. Autrement dit, jusqu'à quel point les usagers X et Y partagent-ils la même langue, tant sur le plan de leur pratique que de leur attitude normative vis-à-vis de celle-ci ? Le marquage ordinaire est l'héritier de la conception traditionnelle selon laquelle la langue (ici, la langue française), considérée comme une et indivise malgré la diversité de ses usages, serait localisée et située dans un type de culture particulier. Traditionnellement, il s'agissait de la culture élitaire, en particulier de la culture détenue – intellectuellement parlant – par la partie la plus « cultivée » de la société française.⁸ Comme le rappelle Jean-Claude Boulanger (1998 : 176), « [l']absence d'indice est aussi significative que sa présence », le non-marquage (en particulier diatopique) « indiqu[ant] simplement une situation de communication non conditionnée, normale et reçue », tandis que le marquage fait référence à une « norme externe ». Restrictif par rapport à une image de la généralité, il met en question la valeur d'un usage (mot, sens, etc.) en légitimant implicitement le point de vue extérieur qui le « différencie ». Le marquage lexicographique (entre autres) révèle aussi dans certains cas l'éloignement qui peut exister entre le point de vue descriptif adopté et la réalité des pratiques linguistiques en usage dans les diverses cultures au sein desquelles vivent et que produisent les francophones. Bien qu'elle soit difficile à estimer, la part de la langue absente des dictionnaires est pourtant loin d'être négligeable (son existence, quant à elle, est déjà significative⁹). En particulier, cette difficulté a tenu longtemps à la

7 En ce qui concerne les problèmes que soulève l'exploitation des marques lexicographiques sur le plan diatopique, on pourra notamment se reporter aux contributions présentées dans Mercier/Verreault (1998).

8 Il est possible que ce repérage tende aujourd'hui à se transformer, avec notamment l'influence qu'exerce le relativisme dans l'évolution des sociétés (post)modernes.

9 L'absence de traitement, puis la description sommaire du sens matériel du mot *fortuné* dans la tradition lexicographique du français en est l'illustration. Longtemps rejeté comme un barba-

moindre visibilité de certaines réalités linguistiques dans la documentation écrite traditionnelle, celles-ci se trouvant volontairement écartées des témoignages textuels classiques mis en corpus. Par conséquent, l'accessibilité de tels phénomènes se trouve réduite d'autant. En même temps qu'elles influent sur le rapport à l'écrit, en rendant possible l'expression de besoins communicatifs écrits immédiats, les nouvelles technologies, avec l'accumulation des inscriptions linguistiques publiées sans papier et avec la diffusion de la communication virtuelle, tendent à modifier en profondeur le réel linguistique dans son mode et dans ses formes de manifestation. Cette innovation médiatique, issue de progrès techniques, change jusqu'à la nature même des « données » dont disposent les lexicographes et auxquelles les usagers accèdent sans trop de difficultés. Pour des raisons de visibilité linguistique due à l'interconnectivité à l'échelle mondiale, les « contacts de lectures » s'intensifient. Les conditions semblent donc être réunies pour que l'on assiste, dans les décennies à venir, à une augmentation des migrations translectales. Ce dont devront faire état les dictionnaires.

L'inclusion, dans les dictionnaires généraux français, d'usages pratiqués dans des parties de la francophonie autres que le « centre » symbolique de la France hexagonale étant relativement récente, on observe dans ces dictionnaires des définitions parfois minimalistes de certains mots. Ainsi, le mot *bibit(t)e* (ou encore *bébit[t]e* ou *bebit[t]e*)¹⁰, d'usage très courant au Québec, est-il défini dans les deux sens d'« insecte » et de « petite bête » dans le *Nouveau Petit Robert* (2009 [= 2008]). Les définitions y sont précédées de la marque géographique « Canada, Vanuatu, Seychelles ». Dans le *Petit Larousse illustré* (2005 [= 2004]), cependant, seule figure la marque géographique « Québec », tandis qu'y sont définis les quatre sens suivants : « Insecte, moustique » ; « Tout animal » ; « Être étrange, inconnu » ; « Fig. Problème »¹¹. Outre le fait que, dans ce cas particulier, la microstructure du *Petit Larousse* est plus étoffée que celle du *Petit Robert* (ce qui pourrait surprendre un habitué de ces dictionnaires), le flou qui se dégage de la comparaison des deux ouvrages quant à la répartition géographique précise de ces usages a de quoi rendre perplexe. L'absence, dans le PLI comme dans le NPR, de l'expression *en bibitte*, au sens intensif de « très,

risme, il faut attendre le milieu du XX^e siècle pour lire une description un peu plus réaliste de ce sens moderne (Courbon 2009).

10 Je tiens ici à remercier Steve Canac-Marquis d'avoir attiré mon attention sur la foisonnante polysémie de ce mot en français du Québec.

11 Yves Garnier (2005 : 237) cite cet exemple pour illustrer le rapport entre sens concret et sens figuré.

vraiment » mais également au sens de « en colère », selon la configuration lexicale courante au Québec <en + substantif expressif>¹², reflète le traitement restrictif (dû à un choix éditorial) des « particularités » jugées périphériques¹³. Il en va de même d'autres acceptions du mot *bibitte*, du sens biologique puis informatique de « microbe, virus (particulièrement, en parlant de maladies vénériennes, mais aussi, à une date plus récente, en parlant de logiciels à l'origine de dysfonctionnements informatiques) » (cf. *saleté, cochonnerie* en français hexagonal) au sens psychologique de « légère perturbation mentale » (cf. *avoir des bibittes [dans la tête]*), en passant par le sens générique – globalement péjoratif – équivalent au mot *machin* en français (cf. *un gros machin*¹⁴). Toute polysémie est significative. En particulier, plus les emplois d'un mot sont nombreux et diversifiés À UNE MÊME ÉPOQUE, plus la polysémie qu'il comporte révèle une richesse culturelle singulière. Le relatif silence descriptif à propos du mot *bibitte* conduit bon gré mal gré, en laissant dans l'ombre une partie de sa polysémie, à délaissier un pan important de la culture à laquelle elle s'intègre et qui la fonde (et permet donc de l'expliquer). De plus, mettre en relief la polysémie d'un mot comporte le précieux avantage de fournir une première approche de son signifié, lequel, en les fédérant, motive chacun de ses emplois (voir à ce sujet Koch/Marzo 2007). Le dictionnaire ne peut remplir cette tâche qu'en partie, et ceci est heureux pour sa lisibilité¹⁵. Toutefois, plus une polysémie est finement analysée (cf. le TLF), plus le portrait lexicographique dessiné « rend » fidèlement l'usage possible du mot, en faisant ressortir ses potentialités sémantiques.

1.2 Sens lexical et dimension culturelle

De manière générale, si l'on sort du cadre du marquage lexicographique proprement dit, on se demandera dans quelle mesure un dictionnaire peut

12 Pour une brève synthèse de cette configuration lexicale, on se reportera à l'article en du *Dictionnaire du français plus* (Poirier 1988).

13 À ce sujet, on pourra se reporter à l'étude de Jean-Claude Boulanger (2006), qui met en relief le modèle en cercles concentriques sur lequel se fonde la représentation de la francophonie dans le *Petit Larousse*. Dans sa brève étude sur l'histoire du concept de francophonie, Virginie Marie (2009) rappelle que c'est avec le renouveau du concept qui accompagne la période de décolonisation française (c'est-à-dire à partir des années 1960) que l'on assiste à une « tendance centripète » particularisante (Frey 2003).

14 On trouve sur la Toile de nombreuses attestations de cette expression pour parler de grosses structures apparemment loin des « gens » (un regroupement de communes, par exemple, peut être considéré comme un *gros machin*).

15 Que l'on se souvienne du modèle définitionnel proposé par Anna Wierzbicka (1985).

servir à mettre en relief des caractéristiques sémantiques – donc, inévitablement, des « particularités » culturelles – liées à l'usage de mots généralisé dans la communauté ou dans une partie de la communauté des francophones. Dans certains cas, les caractéristiques sémantiques sont conditionnées par leur intégration à des types d'énoncés qui guident, dans un lecte donné, l'interprétation préférentielle des unités qui les comportent. Ainsi en est-il de l'adjectif *cuit*, dont le sens de « très mûr » (appliqué à des fruits tels que les bananes, par exemple) nécessite un certain type de contexte pour être identifié. La question qui se pose alors est la suivante : jusqu'à quel point est-il possible de faire figurer dans un article de dictionnaire l'ensemble des éléments contextuels et situationnels requis pour saisir avec exactitude le signifié fondamental d'un mot comme *cuit* ?¹⁶

Même s'il a pour fonction première de décrire la langue par l'intermédiaire des mots et de leurs usages, le dictionnaire – au moins dans sa forme la plus classique – procède d'une démarche sémasiologique, partant d'unités (pré)formées et surtout circonscrites pour accéder à leurs significations. C'est sans doute l'un des paradoxes du dictionnaire, d'une part de rassembler et de totaliser ainsi une quantité d'informations sans commune mesure avec quelque autre description linguistique, et, d'autre part, de rendre difficile toute vue d'ensemble du fait langagier, par le fait même que ce genre d'ouvrage présente sous une forme à la fois systématique et synthétique des analyses portant d'abord sur des unités dégagées des ensembles qui les accueillent ordinairement. Certes, sur le plan syntagmatique le recours aux exemples et aux citations pallie cette limitation, tandis que, sur le plan paradigmatique, les renvois « analogiques » tendent à réintégrer le mot décrit (= le mot dans certains de ses usages) au sein d'ensembles structurés. Toutefois, les phénomènes lexicaux qui servent à exprimer des notions analogues mais qui dépassent le palier du « mot » ne figurent en général que de façon secondaire, dans la microstructure, en particulier au sein des rubriques d'exemples. Par exemple, l'utilisation massive dans les sociétés postindustrielles du concept de chiffre ou de quantité, son effet même sur les pratiques linguistiques et en particulier sur les normes sémantiques en vigueur (fréquence d'usage de certains mots ou expressions, conception de la réalité reflétée dans l'énonciation, etc.) sont appréhendés de manière indirecte dans un dictionnaire classique, par l'inter-

.....
 16 Si l'on adopte une conception fédératrice de la polysémie, le signifié fondamental (autrement appelé « signifié de puissance » dans la tradition linguistique issue de Gustave Guillaume) donne lieu à tous les emplois possibles d'un mot.

médiaire d'unités lexicales présentées en divers endroits de la nomenclature.¹⁷ Bien qu'un tel projet soit désormais concevable, et peut-être même réalisable à l'ère du numérique, ce serait néanmoins faire un mauvais procès au dictionnaire (et surtout à ce qu'il représente dans les cultures de langues à longue tradition écrite) que de défendre une position radicale et surtout aussi ARRÊTÉE à ce sujet. La décomposition lexicale des constructions en unités et, pour reprendre des termes classiques, la réduction de la langue en nomenclature reposent sur la nécessité matérielle de limiter les faits linguistiques qui feront l'objet de la description lexicographique. Cette limitation, essentiellement sémasiologique, vise au moins deux objectifs : d'une part, contingenter et systématiser la nomenclature et, d'autre part, faciliter l'accès aux phénomènes linguistiques.

Les phénomènes conceptuels infralexicaux agissent à l'image de nappes phréatiques. L'extension de leur diffusion sous forme lexicale explique qu'on ne les perçoive la plupart du temps pas avant analyse. Par exemple, le recours quotidien au paradigme du chiffre crée une habitude qui n'est révélée que par la comparaison avec une moindre utilisation ou avec l'absence d'utilisation du domaine conceptuel en question¹⁸. En retour, la relative imperceptibilité des phénomènes conceptuels favorise leur diffusion lexicale. Ceux-ci, tout en reflétant de façon implicite la culture des sujets de langue, sont aussi déterminés par elle, les sujets n'étant que difficilement en mesure de s'en extraire pour s'en faire les juges¹⁹. Leur appréhension toujours parcellaire n'est pourtant pas complètement impossible au sein d'un dictionnaire. Un accès indirect au soubassement conceptuel des faits sémantiques constitutifs des réalités culturelles prégnantes dans une communauté est en effet rendu possible par la systématisation d'une démarche heuristique dont l'un des principes consiste à identifier des caractéristiques culturelles similaires manifestées en divers lieux

.....
17 Quelle que soit d'ailleurs la catégorie grammaticale de ces unités.

18 Une double question se pose désormais : que fait-on des unités lexicales numériques (= chiffrées) ? où les intègre-t-on dans un dictionnaire ? Si la pertinence de cette double question était très limitée il y a quelques siècles, il est aujourd'hui difficile de la minorer. Le numéro 1 800..., les codes 36 15 ou 911, par exemple, sont à la fois fréquents et productifs (cf. *36 15 ma vie*, *36 15 ta vie*, *36 15 ma life*, *36 15 j'ai pas de vie*, etc.). Les occurrences de ce type de combinaisons « lexinumériques » foisonnent sur la Toile. Ne pas en tenir compte ne reviendrait-il pas par conséquent à imposer aux usages lexicaux contemporains une vision dépassée des faits linguistiques ?

19 Parmi les cas d'exception, on trouve notamment les zones conceptuelles qui rompent avec une tradition particulière, que ce soit parce qu'elles constituent des objets nouveaux (par exemple, la diffusion d'une nouvelle technologie) ou parce qu'elles s'écartent d'une norme établie (c'est le cas par exemple des tabous culturels). Les deux caractéristiques peuvent se rejoindre. Comme le soulignent d'ailleurs Jean-Claude Boulanger et Marie-Claude L'Homme (1991 : 26), le dictionnaire est « simultanément le révélateur linguistique d'un état de civilisation et un autoportrait d'une communauté de locuteurs ».

de la microstructure et de la macrostructure des dictionnaires. C'est sans doute le propre des faits culturels (au sens large, encore une fois) que de prendre des formes multiples, notamment dans leur réalisation linguistique.

D'un point de vue strictement lexicographique, les changements d'ordre culturel, qu'il s'agisse de changements de paradigme ou tout simplement d'apports conceptuels nouveaux, transparaissent dans l'évolution des descriptions lexicales, reflétant dans le même temps l'évolution progressive de pans entiers de la langue. L'évolution linguistique ressort de l'examen historique de dictionnaires d'époques différentes, mais on l'observe également en comparant les différents dictionnaires d'une même période. Il arrive, comme c'est le cas pour de nombreux dictionnaires du français, qu'un même ouvrage situe les usages contemporains décrits dans un contexte historico-linguistique. On retrouve généralement cette tendance avec les dictionnaires les plus diffusés de la maison Robert. Alain Rey explique ainsi l'importance de la dimension historique dans la 'Présentation' qu'il fait de la première édition du premier '*petit Robert*'²⁰ :

« [...] ce dictionnaire est d'un type particulier : à la fois **descriptif, historique et analogique**. **Descriptif**, car il donne un tableau assez large et riche du français contemporain ; **historique**, puisqu'il contient des renseignements sur l'ancienne langue, souvent indispensables pour comprendre celle d'aujourd'hui ; **analogique**, parce qu'il permet de regrouper les mots par le sens et de découvrir le mot inconnu. » (PR 1967, p. IX, soulignement présent dans le texte)

Exploitant au niveau sémantique les effets lexicographiques de cette triple dimension, on s'intéressera particulièrement, dans la suite de cette contribution, à la façon dont a été décrit le mot *fortune* et trois de ses dérivés dans un certain nombre de dictionnaires « Robert ». Le choix de cette maison d'édition, véritable marque de fabrique lexicographique, repose principalement sur deux raisons. La première est la suivante : ces dictionnaires comportent un fort attachement à l'histoire de la langue. De plus, ils s'inscrivent eux-mêmes dans plus d'un demi-siècle d'histoire. Comme l'histoire fait, par définition, l'objet d'une réécriture constante à travers le temps, les traces de cette réécriture présentes dans la microstructure des *Robert* sont donc révélatrices d'évolutions

.....
 20 Lequel fut intitulé *Dictionnaire analogique et alphabétique de la langue française*, sur le modèle de son « grand » aîné, le DAALF.

en cours ou entérinées. Les rééditions successives du PR, notamment, constituent un témoignage précieux pour qui veut étudier l'histoire du français de la seconde moitié du XX^e siècle, le seul équivalent étant, dans le domaine lexicographique, le plus synchronique PL. La seconde raison du choix de la maison Robert se rapporte à la diversité des formats dictionnaires parus dans cette maison d'édition. Cette diversité donne un aperçu assez varié des choix descriptifs possibles, reflétant à travers ceux-ci la prise en considération de l'histoire récente de la langue française.

2 Des fortunes lexicales dans différents « petits »²¹ Robert

Plusieurs façons de procéder, complémentaires les unes des autres, peuvent être employées pour faire ressortir les différences linguistiques et culturelles qui se manifestent dans la représentation lexicographique des usages lexicaux. L'une d'elles, de prime abord onomasiologique, consiste à examiner comment (si tel est le cas) se présente et se trouve traité un ensemble lexical associé à une notion donnée. Cette méthode s'avère utile pour évaluer la productivité et la « vitalité » d'un domaine conceptuel : l'examen diachronique des innovations et des suppressions, tant au niveau de la macro- que de la microstructure, offre une première image, assez fidèle, des éventuels changements linguistiques²². Appliquée à un ensemble lexical prédéfini sur le plan de la forme, la démarche sémasiologique peut ensuite déboucher sur un examen plus détaillé de variations microstructurelles, qui jouent chacune à la fois un rôle de révélateur et de témoin. L'analyse diachronique des restructurations microstructurelles est en cela très utile pour se représenter de façon assez précise les changements sémantiques à l'œuvre. Pour des raisons pratiques, on ne tiendra compte dans la présentation qui suit que d'une infime partie des réalisations lexicales possibles caractéristiques du glissement conceptuel vers une forme nouvelle de matérialité chiffrée, à la fois économique et objectivante / objectivée²³, qu'ont connu les sociétés industrielles puis postindustrielles. La brève description présentée ici n'a donc qu'une valeur illustrative, puisqu'elle n'épuise en aucun

21 Entendre ici par « petits » des répertoires monovolumaires.

22 On ne doit cependant pas être dupe : les modifications, notamment les restructurations, peuvent procéder d'une évolution dans le mode de traitement plutôt que d'une évolution sur le plan linguistique à proprement parler. Mais il n'empêche, pris en nombre suffisant les résultats de ce type d'analyse sont éloquentes.

23 On entend par « objectivation » la formation ou la transformation d'éléments de l'environnement humain en objets quantifiables et capitalisables.

cas le corpus lexicographique disponible (la démarche sémasiologique, même restreinte à un champ dérivationnel, ne s'applique pas de façon exhaustive). En outre, cette description est très loin de dresser un portrait sémantique de l'impact qu'a eu, sur le plan lexical, l'évolution conceptuelle examinée (la démarche onomasiologique devra aussi aboutir au rassemblement de très nombreux autres mots et expressions²⁴).

2.1 Le champ morphosémantique formé autour de *fortune* dans le *Petit Robert*

Comme c'est généralement le cas des dictionnaires du Robert les plus connus du grand public, les concepteurs du *Petit Robert* ont choisi d'adopter une progression historique et continue dans la description du mot *fortune* (mode de traitement qui s'applique de façon générale aux autres articles de ces dictionnaires)²⁵. La microstructure, et en particulier l'ordre de présentation des sens, retrace en grande partie l'histoire du mot dans la langue française. Le premier regroupement sémantique est associé à la notion de hasard, en lien direct – et explicite – avec la divinité du même nom (la Fortune). Il s'agit alors de la fortune/Fortune agentielle, censée agir sur le cours des vies humaines. Le second regroupement sémantique correspond aux significations essentielle (par exemple, *la fortune de Jean*, dans un sens proche de « bonne étoile ») ou évènementielle du mot. Cette dernière, par effet de sens, peut être ponctuelle (par exemple, *avoir la bonne fortune* [= « la chance »] *de gagner à la loterie*) ou étendue dans le temps (par exemple, *la fortune* [= « le sort »] *qu'a connue cette œuvre d'art est impressionnante*). Le troisième et dernier regroupement sémantique correspond au sens le plus récent, que l'on qualifiera par raccourci de « matériel ». Cette signification s'est surtout développée à partir du XVIII^e siècle (Courbon 2004). Elle est marquée de l'étiquette 'mod.' et se subdivise en deux sens plus circonscrits : le sens d'« ensemble de biens, de richesses », et celui,

.....
 24 Des mots tels que *capital*, *crédit*, *intérêt*, *profit*, *riche*, *solde* et les dérivés et composés formés à partir d'eux ne sont qu'un échantillon réduit d'une telle évolution. Brunot (1905-1953/1966-1979 [1966], VI [volume préparé par Alexis François]) dresse un inventaire de mots désormais rattachés à la sphère économique-financière.

25 Le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (DAALF, 1953-1964), le *Petit Robert* (PR, depuis 1967), le *Grand Robert de la langue française* (désormais GR, 1985 et 2001), le *Robert méthodique* (désormais RM₁ et RM₂), le *Dictionnaire historique de la langue française* (DHLEF, 1992), le *Robert pour tous* (désormais RPT, 1994) et le *Dictionnaire culturel en langue française* (désormais DCLF, 2005) adoptent une présentation historique. Le *Dictionnaire d'aujourd'hui* (désormais RDA, 1991), le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (désormais DQA, 1993), le *Robert Micro* (désormais RMicro, 1998) font à cet égard figure d'exception.

superlatif, d'« ensemble de biens, de richesses d'une valeur considérable ». L'ordre de présentation des principaux regroupements sémantiques reste le même à travers toute la tradition du PR, de 1967 à 2009 (millésime 2010).

L'ensemble des significations décrites dans l'article **fortune** (PR 1967), même si elles n'appartenaient déjà plus toutes à l'usage contemporain dans les années 1960²⁶, est constitué de traits sémantiques transversaux qui justifient pleinement le traitement polysémique du mot. Parmi ces traits, celui de suprématie ou de transcendance reste central. Ce trait, d'origine étymologique, situe la fortune au-dessus de ses correspondants humains ou objectaux. Il explique en particulier l'impuissance de l'être humain confronté au hasard ou aux accidents de la vie. On retrouve aussi ce trait dans la signification matériel du mot, la fortune étant toujours soit « considérable » (cf. *posséder une fortune*), soit exhaustive (totalisante, comme dans *Voilà [toute] ma fortune !*). Ce point sera traité dans la prochaine section.

Si l'on examine le traitement lexicographique du mot *fortuné* dans le PR en prenant comme édition de référence celle de 1967, on constate d'abord que l'ordre de présentation des sens est respecté. Puisque le sens matériel de *fortuné* est le plus récent à l'échelle de l'histoire du mot, tandis que le sens non matériel est primitif, le sens non matériel est présenté en premier, précédé de l'étiquette 'Vx ou littér.', tandis que le sens matériel suit, marqué de l'étiquette 'Mod.' (présentation historique). On notera à ce propos que le sens matériel du mot *fortuné*, bien qu'il fasse l'objet de critiques depuis le XVIII^e siècle (Féraud 1787–1788), n'est décrit sous une forme objective, en tant que sens lexicographique à part entière, qu'à partir de la 8^e édition du *Dictionnaire* de l'Académie française (DAF 8).

L'article **infortune**, qui ne comporte pas de sens matériel, reprend dans sa microstructure l'opposition entre signification essentielle, marquée de l'étiquette 'Littér.' et définie au moyen de l'expression « mauvaise fortune », et signification événementielle, non marquée et définie au moyen de l'expression « revers de fortune ».

Le mot *infortuné* est quant à lui associé à la première signification, essentielle, d'*infortune*. Comme sa base lexicale prise dans cette signification particulière, il est marqué de l'étiquette 'Littér.'. On notera qu'au moment où la signification matérielle de *fortuné* s'est diffusée, à la fin du XVIII^e siècle, on trouvait aussi son antonyme *infortuné* dans le sens matériel de « pauvre ». Toutefois, la diffusion de ce dernier sens a été faible et n'a donné lieu, sauf

26 Ce qu'atteste la marque 'Vx ou littér.' accolée au premier regroupement sémantique.

erreur, à aucune description dans la tradition lexicographique du français langue générale, ce qui explique son absence du PR.

Le tableau suivant (*Tab. 1*) fait ressortir de façon exhaustive la nature des modifications observables dans la microstructure des articles **fortune**, **fortuné**, **infortune** et **infortuné** de l'édition de 1967 à celle de 1987, puis de l'édition de 1987 à celle de 2006 (millésime 2007).

Manifestement, les principaux remaniements²⁷ dans la structure des articles ont été réalisés entre l'édition de 1987 et celle de 2006. Quelques observations peuvent être tirées de ces modifications. Tout d'abord, on note que le sens matériel apparaît déjà dans un regroupement sémantique *a priori* non « matériel », puisqu'on trouve, dès la première édition du PR en 1967, la définition suivante, inscrite sous le sens II (non matériel) de *fortune* : 'Ensemble des valeurs que le propriétaire de navire doit abandonner pour limiter sa responsabilité'. Sa place se trouve justifiée par le fait qu'il s'agit d'un sens employé 'par ext[ension]' (= par extension relativement à un état plus ancien de la langue), description qui confirme l'histoire du mot *fortune*. Son sémantisme glisse en effet progressivement du non-matériel vers le matériel dans un certain nombre de ses usages, ce qu'attestent un certain nombre de combinaisons lexicales, réinterprétées au fil du temps à partir du sens matériel (cf. *faire fortune*, qui signifiait au XVII^e siècle « connaître un succès important [sur le plan social] » avant de prendre peu à peu le sens de « s'enrichir »). Sans grand hasard, les assurances forment l'un des domaines privilégiés dans lesquels s'est développé le sens matériel de *fortune* en français, notamment par l'intermédiaire de l'extension sémantique qu'a connue le terme *fortune de mer*.

.....
 27 Pour un inventaire exhaustif de ceux-ci, on se reportera à l'annexe 1 présentée à la fin de cette contribution.

	PR 1967 → PR 1987	PR 1987 → NPR 2006
<i>fortune</i>	+ 1 exemple glosé	refonte de la rubrique étymologique + chapeaux des principaux regroupements sémantiques – 11 exemples (dont 2 glosés) [sens I et sens II : – 8 ; sens III : – 3] + 18 exemples (dont 2 proverbiaux) [sens I et sens II : + 6 ; sens III : + 12] – 2 locutions adverbiales glosées + 2 modifications définitionnelles + 2 citations – 5 citations – 1 expression définie – 1 glose d'exemple + 1 locution adverbiale glosée + 11 (mots-)renvois + 2 marques – 4 marques – 2 sens – 4 éléments définitionnels > + 4 renvois + 2 (expressions-)renvois – 2 expressions définies + 1 sens
<i>fortuné</i>	∅	+ 1 exemple – 1 citation
<i>infortune</i>	∅	+ 1 renvoi + 1 exemple – 1 exemple – 2 renvois + 1 citation remaniée
<i>infortuné</i>	∅	+ 1 exemple – 1 citation + 1 citation

Tableau 1 : Modifications apportées à la microstructure de quatre articles du *Petit Robert* (1967, 1987, 2006)²⁸

Tandis que l'édition de 1987 comportait l'indication suivante dans la rubrique étymologique du mot *fortune* : 'lat. *fortuna* « bonne ou mauvaise fortune »', on

.....
 28 Pour faciliter la lecture de ce tableau, voici les conventions de notation adoptées : « ∅ » signifie qu'il n'y a eu aucune modification particulière entre l'édition de 1967 et celle de 1987, ou entre l'édition de 1987 et celle de 2006 ; « – 1 exemple » signifie qu'un exemple a été supprimé ; « + 1 exemple » qu'un exemple a été ajouté ; « X > Y » que X a été transformé en Y. Un exemple peut être supprimé tandis qu'un autre est créé dans le même article. On n'a pas jugé pertinent pour cet examen de tenir compte des données dictionnaires concernant la date de dépôt légal ou celle de l'impression.

constate une évolution de son contenu dans l'édition de 2006, laquelle apporte désormais les précisions suivantes : 'du latin *fortuna*', « sort, hasard », « chance » et « malchance » et, au pluriel, « biens »²⁹, utilisant ainsi la polysémie de l'étymon latin *fortuna* pour justifier l'organisation des informations présentées dans l'article, c'est-à-dire la structure du contenu ainsi que l'ordre dans lequel il se trouve présenté. Le remaniement de cette rubrique entre l'édition de 1987 et celle de 2006 tend à montrer que les informations étymologiques qui y figurent s'adaptent aux sens décrits, et donc, indirectement, qu'elles correspondent à l'histoire sémantique du mot *fortune* EN FRANÇAIS. La description sémantique sommaire de l'étymologie latine de ce mot donne un aperçu des liens qui se tissent entre les sens du mot (encore une fois : non pas en latin, mais en français). Elle semble en outre, dès la première rubrique développée, annoncer le plan de l'article consacré au mot *fortune*. Que l'on rappelle dans cette édition le sens matériel de l'étymon latin *fortuna* (et surtout de son pluriel *fortunae*) n'est pas anodin. Comme le montre le Tableau 1, une grande partie des modifications apportées entre l'édition de 1987 et celle de 2006 concernent en effet le sens matériel. Les ajouts et suppressions d'exemples, en particulier, révèlent que le sens matériel de « biens, richesses » est le plus productif. Ainsi, 12 nouveaux exemples (sur 18) se rapportent à ce sens, tandis que, en comparaison, seulement 3 exemples ont été supprimés entre 1987 et 2006. Au contraire, les autres sens ne sont manifestement plus productifs, comme l'indique la suppression, durant cette même période, de 8 exemples s'y rapportant.

L'article **fortuné**, moins étoffé que l'article consacré au mot *fortune*, ne présente aucune modification entre l'édition de 1967 et celle de 1987, mais un léger remaniement a lieu entre l'édition de 1987 et celle de 2006, qui consiste dans l'ajout de l'exemple *Une famille fortunée* pour illustrer le sens 2, 'mod[erne]', défini par « Qui possède de la fortune ». Par ailleurs, seule la citation de Remy de Gourmont est conservée dans l'édition de 2006. Elle décrit l'histoire sémantique du mot : « *Fortuné prend le sens de riche : il suit l'évolution de fortune et les grammairiens n'y peuvent rien* ». La seconde citation, qui figurait dans l'article de 1987, disparaît : « *Quantité de gens restent assez fortunés pour n'avoir pas beaucoup à pâtir des restrictions* » (Gide). Peut-être le contenu de cet énoncé a-t-il été jugé obsolète sur le plan culturel (dimension sociohistorique). En effet, cette référence aux « restrictions », en

.....
 29 Il s'agit en fait d'une reprise approximative de la rubrique étymologique présentée dans l'édition de 1985 du GRLF : 'lat. *fortuna*, « bonne ou mauvaise fortune, divinité qui la symbolise », puis « bonne fortune » et au plur. « richesses ». La rubrique étymologique de la troisième édition du *Grand Robert* (2001) est absolument identique.

particulier aux restrictions alimentaires, pourrait porter à confusion plutôt qu'éclairer les plus jeunes utilisateurs du dictionnaire.

En outre, comme dans le cas du mot *fortune*, l'ajout de l'exemple '*Une famille fortunée*' est également très significatif. D'une part, la combinaison lexicale entre *famille* et *fortunée* est relativement fréquente au XX^e siècle (cf. la combinaison usuelle <*la famille la plus fortunée de* + toponyme>). D'autre part, cet exemple, le premier en date dans la microstructure du *Petit Robert*, assoit le sens matériel du mot *fortuné*, qui est alors le plus commun. On peut supposer par ailleurs que la suppression de la seconde citation tient en partie à l'information superflue qu'elle apporte, puisque tout usager du français associe désormais à l'adjectif *fortuné* un sens matériel (qui est en fait devenu son sens de base).

En ce qui concerne le traitement du substantif *infortune*, rien ne change entre l'édition de 1967 et celle de 1987. En revanche, un certain nombre de modifications sont apportées à l'article entre l'édition de 1987 et celle de 2006. On observe l'insertion d'un renvoi au synonyme *malchance* à partir de l'exemple '*Pour comble d'infortune*', renvoi d'autant plus pertinent que le mot *malchance*, néologique à la fin du XIX^e siècle, est devenu courant dans la seconde moitié du XX^e siècle. On observe également l'insertion du mot *frère* dans l'exemple '*Compagnon d'infortuné*', qui met en évidence le caractère relativement ordinaire de ce type de combinaison lexicale (cf. *compagnon / frère d'armes*). En outre, on constate la disparition de l'exemple '*Les grandes prospérités et les grandes infortunes*' mentionné sous le second sens (= « revers de fortune »), ainsi que la suppression du renvoi aux substantifs *calamité* et *catastrophe*. Enfin, la citation de Balzac qui figure sous le sens « revers de fortune » est quelque peu remaniée, les guillemets étant déplacés de sorte que le sujet '*les femmes*' figure désormais à l'extérieur de la citation, donnant ainsi : '*Les femmes « ne comptent pour des infortunes que les déceptions du cœur »*'.

En ce qui concerne l'article **infortuné**, on n'observe aucune modification entre l'édition de 1967 et celle de 1987. Trois modifications sont apportées à l'article entre l'édition de 1987 et celle de 2006, qui touchent environ le tiers du texte de 1987. L'exemple '*L'infortunée victime*' est ajouté, tandis que la citation de Gilbert '*« Au banquet de la vie infortuné convive... »*' est remplacée par une citation de La Fontaine : '*« Aux plus infortunés la tombe sert d'asile »*'.

Toutes les modifications apportées aux articles examinés, quelque minimes soient-elles, sont significatives, puisqu'elles témoignent d'une mise à jour du texte relativement à l'évolution du public qui le reçoit, et qu'elles reflètent aussi, plus fondamentalement, une prise en compte de l'évolution sémantique des mots décrits.

2.2 De l'évolution sémantique au changement de point de vue descriptif

La comparaison de trois « petits » Robert (= dictionnaires monovolumaires) contemporains ou presque contemporains tend à faire ressortir des différences remarquables quant au contenu de l'article **fortune** qui figure dans chacun d'eux. Ces différences tiennent aux principes et au mode de traitement des dictionnaires concernés. Elles portent tant sur le volume consacré aux sens définis que sur l'ordre de présentation de ceux-ci, sur leur illustration et sur leur marquage. Pour effectuer la comparaison, les trois dictionnaires suivants ont été retenus : le NPR de 1993 (date d'une refonte importante, qui correspond à une véritable troisième édition), le DQA de la même année (réédition qui présente quelques modifications par rapport à la première édition de 1992³⁰) et le RM₂, vendu sous le nom de *Brio* en France³¹. Le tableau 2 (*Tab. 2*) présente les principales informations concernant la microstructure de l'article **fortune** dans ces trois dictionnaires. Y figure notamment le volume descriptif consacré à chaque sens. Chacun est présenté dans son ordre d'apparition.

© Frank & Timme

.....

30 Laquelle comporte elle-même des changements assez remarquables par rapport au RDA de 1991, sur lequel elle a été fondée. Pour le mot *fortune*, on constate les changements suivants : en I.1, après l'exemple '*ça coûte une fortune !*', le DQA ajoute un renvoi vers 'fam. **bras, fesse**' ; en II.2 (= 'Dans des expressions'), après la définition de *mauvaise fortune*, le DQA ajoute '*Faire contre mauvaise fortune bon cœur, accepter, se résigner*'. Le rapport entre le volume accordé à la présentation du sens matériel et le volume accordé à la présentation du sens non matériel dans le DQA est équivalent à celui du RDA. Le DQA, toutefois, présente deux renvois supplémentaires associés au sens matériel du mot *fortune*, qui viennent confirmer la productivité de ce sens.

31 Ce dictionnaire a gardé son nom originel de *Nouveau Robert méthodique* en Suisse.

NPR 1993	DQA (1993)	RM ₂ (2003)
I. Sens transcendant (= la Fortune et son pouvoir) 78 mots (= 11,5 %) 4 renvois 7 exemples I. 1. <i>marque</i> vx ou littér. I. 2. <i>non marqué</i> II. Sens événementiel 376 mots (= 56 %) 17 renvois 21 exemples II. A. 1. <i>Dans des expressions</i> II. A. 2. <i>marque</i> vx ou littér. II. A. 3. <i>marque</i> vx II. B. 1. <i>marque</i> vx ou littér. II. B. 2. <i>marque</i> vieilli. III. Sens matériel 220 mots (= 32,5 %) 14 renvois 21 exemples III. 1. <i>marque</i> mod. III. 2. <i>marque</i> cour.	I. Sens matériel <i>non marqué</i> 61 mots (= 40 %) 5 renvois 7 exemples II. Sens non matériel 91 mots (= 60 %) 3 renvois 12 exemples II. 1. <i>marque</i> Littér. II. 2. <i>Dans des expressions</i>	I. Sens non matériel 118 mots (= 56 %) 4 renvois 11 exemples I. 1. <i>marque</i> Littér. I. 2. <i>Dans des expressions</i> I. 3. <i>marque</i> vieilli II. Sens matériel 93 mots (= 44 %) 3 renvois 11 exemples II. 1. <i>non marqué</i> II. 2. <i>non marqué</i>

Tableau 2 : Volume textuel accordé à la description lexicographique du mot *fortune* dans trois « petits » Robert

Plus historique dans sa facture, le NPR de 1993 présente trois grandes articulations sémantiques là où le DQA et le RM₂ n'en comportent que deux (le sens matériel y est opposé au sens non matériel). Ces deux derniers dictionnaires, dans l'ensemble plus synchroniques, contiennent non seulement un volume descriptif moindre, mais le nombre de définitions, d'expressions et d'exemples se rapportant à des sens anciens est nettement moins important que dans le NPR. Ainsi, le volume descriptif total consacré aux sens matériels du mot *fortune* correspond-il à près de 70 % de l'ensemble de l'article dans le NPR (contre environ 30 % pour le sens matériel), tandis que le rapport est de 60 % contre 40 % dans le DQA, et de 56 % contre 44 % dans le RM₂. Cette progression laisse penser que l'on s'approche progressivement du point d'équilibre lexicographique, entre d'une part l'ancienne batterie de sens et d'autre part l'ensemble des sens les plus récents à l'échelle de l'histoire de la langue françai-

se³². Dans le RM₂, le nombre des exemples rattachés au regroupement des sens non matériels et à celui des sens matériels est d'ailleurs identique. On constate en outre dans le DQA et dans le RM₂ que seuls les sens non matériels, plus anciens, reçoivent une marque (« littéraire » ou « vieilli », ou les deux en ce qui concerne le RM₂). La formule consacrée 'Dans des expressions' se retrouve dans chacun des trois dictionnaires. Témoin de la productivité d'usages anciens dans des états antérieurs du français, elle confirme l'ancienneté du mot dans cette langue. Fait intéressant, tandis que le ou les sens matériels de *fortune* ne sont marqués dans aucun de ces deux dictionnaires (DQA et RM₂), le NPR fait accompagner l'un de la marque 'mod.' et l'autre de la marque 'cour.', ce qui confirme encore l'approche plus panchronique du PR.

Mais la proximité entre le DQA et le RM₂ ne s'arrête pas là. Malgré quelques différences de contenu, le DQA ressemble fort, sur le plan structurel, à un RM inversé, dans la mesure où il présente deux grandes articulations sémantiques auxquelles est consacré respectivement un volume descriptif équivalent. La grande innovation du DQA – et, d'abord, du RDA dont il est l'héritier – est d'inverser le sens de l'histoire, en présentant *en premier* l'ensemble des sens matériels. Si l'on inclut le RMicro (1998) dans le corpus des dictionnaires exploités pour la présente étude, on constate que cette innovation reste une originalité dans la tradition lexicographique du Robert. Si on compare la tradition du Robert à celle de la maison Larousse, on constate une différence de traitement importante, qui peut être résumée grossièrement au moyen de l'opposition entre approche diachronique (dictionnaires Robert) et approche synchronique (dictionnaires Larousse). Le premier dictionnaire de chez Larousse dans lequel le sens matériel de *fortune* est présenté avant les autres semble être le *Dictionnaire du français contemporain* (DFC, 1966), qui pratique le dégroupement homonymique. Il faut attendre les années 1980 pour que le PL adopte cet ordre de présentation des sens (dans le cadre d'un traitement polysémique et non homonymique).

Pour suivre l'évolution du traitement lexicographique du mot *fortune*, on a choisi de présenter en regard les deux éditions du RM (la première, de 1982, et celle de 2003).

.....
 32 Si l'on compare ces résultats avec l'organisation microstructurale de deux autres « petits » Robert, on s'aperçoit que le volume correspondant aux sens décrits diffère quelque peu selon les critères retenus. Ainsi, bien qu'il reprenne la tripartition du PR, le RPT (1994) ne présente pas la même proportion de texte associé à chaque sens (environ 54 % pour le premier sens, transcendant ; 14 % pour le sens événementiel ; environ 32 % pour le sens matériel). En outre, le rapport entre sens matériel et sens non matériel tels qu'ils se présentent dans le RMicro (1998) est quant à lui, respectivement, de 36 % à 64 %, ce qui le rapproche du RM.

RM ₁ (1982)	RM ₂ (2003)
I. Sens non matériel 108 mots (= 66,3 %) 4 renvois 13 exemples I. 1. <i>marqué</i> Littér. I. 2. <i>Dans des expressions</i>	I. Sens non matériel 118 mots (= 56 %) 4 renvois 11 exemples I. 1. <i>marqué</i> Littér. I. 2. <i>Dans des expressions</i> I. 3. <i>marqué</i> vieilli
II. Sens matériel 55 mots (= 33,7 %) 3 renvois 8 exemples II. 1. <i>non marqué</i> II. 2. <i>non marqué</i>	II. Sens matériel 93 mots (= 44 %) 3 renvois 11 exemples II. 1. <i>non marqué</i> II. 2. <i>non marqué</i>

Tableau 3 : Volume textuel accordé à la description lexicographique du mot *fortune* (Robert méthodique)

Aussi étonnant que cela puisse paraître du fait de la dimension synchronique affichée dès l'origine du projet³³, le traitement du mot *fortune* évolue assez nettement entre la première édition du RM (1982) et l'édition de 2003 (RM₂). Environ 8 % du volume global de l'article, jusqu'alors consacrés à la description des sens non matériels, sont désormais employés pour décrire les sens matériels du mot. Doit-on voir dans cette évolution microstructurale une volonté de coller au plus près des évolutions récentes de la langue, ou bien plutôt une volonté de s'affranchir au moins en partie de la tradition fortement historique suivie par les autres dictionnaires du Robert ? En ce qui concerne le décompte global, deux exemples sont supprimés entre 1982 et 2003 pour la première articulation sémantique (sens non matériels), tandis que la seconde articulation sémantique (sens matériels) contient trois exemples supplémentaires. Dans le premier cas, on observe l'ajout d'un sens I. 3. suivi d'un exemple : 'Vieilli Situation dans laquelle se trouve qq. – Mod. *Revers* de fortune*'. On constate également le remaniement d'un exemple et la suppression d'un second exemple en I. 2. : '*Une installation, des moyens de fortune*' se transforme en '*Elle a bricolé une installation de fortune*'. La combinaison lexicale est ici intégrée à un cotexte typique, le verbe *bricoler* convenant parfaitement à l'illustration de sa valeur sémantique. Il remplit de fait une fonction « purement linguistique, syntagmatique » (Heinz 2002 : 426).

33 Voir à cet égard la présentation que fait Josette Rey-Debove de ce projet de dictionnaire (Rey-Debove 1982).

Outre l'ajout de la précision définitionnelle suivante en II. 1., '[ensemble des biens, des richesses] qui appartiennent à qqn, à une collectivité' (soulignement ajouté), on observe également, en II. 2., le remaniement de la définition : 'ensemble de biens d'une valeur considérable' en 'ensemble de biens de riche valeur'. Par ailleurs, le renvoi vers l'expression *Avoir des biens au soleil* est supprimé entre l'édition de 1982 et celle de 2003. On observe cependant en II. 2. la création de trois exemples, parfois glosés, ainsi que la suppression de deux autres exemples. L'ajout de l'exemple '*Impôt sur les grandes fortunes*' comporte une valeur culturelle ajoutée, puisqu'il correspond à un certain type de fiscalité instauré dans la société française à la fin du XX^e siècle. Une innovation très semblable, en lien avec l'histoire culturelle française, ressort de la comparaison entre l'édition de 1987 du PR et celle de 2006 du NPR : apparaît alors l'exemple '*Impôt de solidarité sur la fortune*' et son sigle commun *I.S.F.* Sont encore ajoutés au RM₂ les deux exemples suivants, à valeur non seulement linguistique mais également culturelle, puisqu'ils renseignent le lecteur sur le type de culture auquel correspond le dictionnaire : '*Il a perdu sa fortune, il est ruiné*' et '*Elle a dilapidé sa fortune*'. Outre la disparition du RM₂ de l'exemple '*Revers de fortune*', la disparition de '*Épouser une femme sans fortune*' s'explique par l'évolution de la société vers une plus grande égalité entre hommes et femmes. Enfin, on constate dans le RM₂ l'ajout en 2. 2. d'une expression glosée accompagnée de deux exemples : '*Fam. Une fortune, une somme considérable. Cette maison m'a coûté une petite fortune. Il a perdu des fortunes au jeu*', lesquels suivent chacun l'évolution de la langue (sens strictement pécuniaire de *fortune*) et celle de la culture (achat d'une maison par un particulier, dépense de son capital au jeu, etc.).

3 Des éléments culturels par-delà la langue « commune »

3.1 Quelle place pour le nom propre dans un dictionnaire de langue ?

« [Le nom propre constitue] la clé de voûte incontournable pour comprendre les unités lexicales qui en proviennent et qui nourrissent toutes sortes de combinaisons dans le vocabulaire. »

(Boulangier/Cormier 2001 : 2)

Tel un serpent de mer, la vieille opposition – certainement utile – entre noms propres et noms communs refait surface à intervalles réguliers. Il ne s'agit en aucun cas de résoudre ici l'énigme qu'elle constitue, ni même d'évoquer la somme de problèmes théoriques que pose cette catégorie. De nombreux chercheurs s'y sont employés, en particulier dans le domaine de la francistique³⁴. Le cas du mot « substantif » *fortune* constitue une fois de plus un élément qui rappelle le rôle essentiel que joue le « nom propre » dans une culture donnée, à travers notamment les pratiques linguistiques qui la façonnent. Fidèles à la mission de description de la langue qui leur incombe, les entreprises lexicographiques sont parfois obligées de prendre en considération des ressortissants de cette catégorie, en particulier lorsque la définition du sens d'un mot repose sur des éléments propronymiques (Boulangier/Cormier 2001). C'est le cas de *fortune*, dont une partie du sémantisme – du sens le plus ancien au sens le plus contemporain – peut être associée à certaines propriétés de l'antique Fortune / *Fortuna*. Il en va ainsi, par exemple, de son extériorité par rapport à l'être humain, de sa position élevée, et, éventuellement, des bénéfices qu'elle apporte aux humains³⁵.

La description lexicographique reflète largement l'ambiguïté qui caractérise l'opposition entre le propre et le commun. Ces deux dimensions peuvent en effet entrer en communication, l'une se transformant en l'autre et vice versa. Comme le rappelait Quemada (1967 : 311), « [p]our l'Académie 1694, les usages figurés ou étendus des noms propres demandent à être pris en considération dans la mesure où l'emploi métaphorique opère le changement de catégorie qui fait d'eux des noms communs et leur permet par suite de figurer dans le dictionnaire de langue ».

N'était alors considéré comme lexicographiable (= apte à être intégré à la nomenclature des dictionnaires) qu'un certain nombre de noms « propres » – et de dérivés de noms propres – passés dans l'usage commun et qui avaient alors endossé le rôle de noms « communs ». Le caractère métaphorique que men-

34 Voir notamment l'approche référentialiste de Georges Kleiber (1996). On trouvera en particulier un prolongement et un approfondissement des étapes précédentes de ces travaux dans Jonasson (1994). Par ailleurs, on se reportera aussi utilement à la somme proposée par Marie-Noëlle Gary-Prieur (1994), ainsi qu'aux travaux inspirés de l'interactionnisme, de la praxématique et de l'analyse du discours présentés dans Noailly (1995), Leroy (2004) et Lecolle/Paveau/Reboul-Touré (2009). Pour une approche sémantique et épistémologique, voir également Vaxelaire (2005).

35 On remarquera que l'aspect propronymique de ce nom s'entremêle de longue date avec sa dimension commune, puisque le mot provient d'une racine indo-européenne **bher-* qui signifiait « porter, apporter », racine à partir de laquelle toute une famille lexicale a essaimé en latin.

tionne Quemada constitue un critère d'identification parmi d'autres de cette transformation³⁶.

Couvrant plus largement le spectre lexicographique, Josette Rey-Debove (1971 : 63) reconnaissait aussi que « le passage du nom propre au nom commun est [...] un continuum ». Elle poursuivait alors en soulignant que « [l]es dictionnaires de langue enregistrent souvent à leur insu un nombre non négligeable de noms propres », insistant sans doute par là sur le fait que l'« enregistrement » d'une partie des noms propres dans les dictionnaires ne procède pas d'un choix délibéré des lexicographes, mais qu'il relève plutôt d'une étape incontournable, marquant ainsi un passage obligé. Car les noms « propres » participent de la culture dans laquelle s'inscrit une langue (on pourrait aussi dire qu'ils sont *propres* à la culture dans laquelle une langue est pratiquée et utilisée). La préface de Paul Robert à l'édition de 1974 du *Petit Robert* des noms propres (PR 2) évoque la fonction d'« aide-mémoire historique et géographique » que revêt ce genre d'ouvrage. Alain Rey, quant à lui, dans la préface à l'édition de 1994 de ce même dictionnaire, rappelle que la maîtrise d'une langue passe par la maîtrise des noms propres qui s'y trouvent associés. On peut supposer – mais cela resterait à démontrer – que la connaissance et le degré de diffusion des noms propres dépend de leur fréquence d'emploi et de leur saillance dans l'usage, et que, en fin de compte, celles-ci sont déterminées par les connaissances, les habitudes et les pratiques culturelles des usagers. Ce qui est le cas des noms dits « communs » (pour autant que les premiers noms, propres, ne sont pas eux-mêmes communs jusqu'à un certain point). Une dimension supplémentaire consisterait dans le degré d'intégration de ces unités à des réseaux lexicaux motivés sur le plan sémantique, au sein desquels elles s'entremotiveraient les unes les autres.

Historiquement, on pourrait croire que les noms « propres » relevant de réalités anciennes sont trop éloignés du lexique commun pour s'y insérer³⁷. Cela ne s'applique pourtant que dans la mesure où le lien entre un nom « propre » et les données historiques et linguistiques qui s'y rapportent est rompu. Dans le cas où il existe des onomastismes³⁸ connus et employés par les usagers,

36 Voir à ce sujet Leroy 2004, qui, à l'inverse, utilise l'inscription ou l'entérinement lexicographique comme critère d'identification des antonomases.

37 *Commun* est à entendre ici au sens d'« ordinaire ».

38 Selon la définition qu'en donnent Jean-Claude Boulanger et Monique Cormier (2001 : 10), l'onomastisme correspond à « [t]out mot du lexique commun (éponyme, dérivé, forme complexe, etc.) dont l'ancrage étymologique se rattache à un nom propre ». Peut-être l'ancrage historique à part entière du mot est-il suffisant pour que son sémantisme se trouve motivé. On constatera que la définition du terme *onomastisme* s'est élargie depuis Boulanger (1986 : 86),

le sens de ceux-ci tend à rejaillir sur le nom propre, en donnant des instructions au sujet de son contenu. Par exemple, des mots relativement communs tels que *platonique* ou *sadique* informent l'usager sur des aspects caractéristiques des noms *Platon* et *Sade* non pas en tant qu'appellation canine ou nom de personnage romanesque, mais en tant que noms de personnages historiques ayant laissé leur empreinte dans l'histoire. Mais surtout, à l'inverse, tout porte à croire que la connaissance de certaines caractéristiques typiques associées à un nom propre contribue à motiver le sens des mots qui en dérivent (là encore, des études de cas seraient nécessaires pour valider ou invalider cette hypothèse).

3.2 L'apport culturel dans les dictionnaires : et la Fortune dans l'histoire ?

En ce qui concerne *fortune*, on constate un traitement inégal du nom propre correspondant dans les dictionnaires monovolumaires consultés. Le PLI 2005 (2004) présente le mot *Fortune* en entrée, tandis que le PR 2 (1994) – et ses éditions préalables – renvoie à son équivalent latin *Fortuna* :

FORTUNA ♦ Divinité du hasard dans la religion romaine, identifiée à la Tyché (Tukhê) grecque. Elle est représentée sous les traits d'une femme, la plupart du temps le visage voilé, tenant une corne d'abondance ou un gouvernail. Ses sanctuaires les plus célèbres étaient ceux d'Antium et de Préneste. (PR 2, 1974)

Aussi étonnant que cela puisse paraître, dans la partie consacrée aux « noms communs » il est toujours question de la Fortune et non de la divinité nommée *Fortuna* dans l'antiquité. Ainsi, le PR 1970 propose la définition suivante du mot *fortune* :

I. 2° Divinité antique qui représente cette puissance [*i.e.* censée distribuer le bonheur et le malheur sans règle apparente] (s. v. *fortune*)

Cette définition est ensuite complétée par l'exemple suivant : '*La Fortune est représentée les yeux bandés, debout sur une roue (la roue de la Fortune) et tenant une corne d'abondance*'. Cet exemple à « fonction culturelle » (Heinz 2002),

qui n'incluait alors pas (du moins explicitement) dans cette catégorie les formes éponymes : « désigne tout dérivé ou composé de nom propre ».

présenté sous une forme développée, rappelle les traits caractéristiques qui figurent dans la description du nom propre *Fortuna*. Outre la légère mais très significative différence formelle entre *Fortune* et *Fortuna*, la différence remarquable entre les deux descriptions tient à l'ajout, dans le PR 2³⁹, de quelques éléments encyclopédiques d'ordre mythologique et historique ('identifiée à la Tyché (Tukhê) grecque'; '[s]es sanctuaires les plus célèbres étaient ceux d'Antium et de Préneste'). En fait, tandis que *Fortuna* figure en entrée dans le PR des noms propres et que les lexicographes du PR font appel à certains des traits culturels caractéristiques de la Fortune pour définir le mot *fortune*, l'absence d'article **Fortune** dans la nomenclature de ce premier dictionnaire a de quoi étonner. Faut-il y voir une volonté de distinguer entre la connaissance de la civilisation antique et la culture linguistique contemporaine ? *Fortuna* est en effet le nom d'une divinité qui n'existe plus que dans des travaux d'historiens ou de littéraires qui traitent ou font référence à l'antiquité latine, tandis que le nom *Fortune*, dans sa version francisée, renvoie à un imaginaire reconstruit. Il est encore utilisé, dans le domaine poétique notamment.

On trouve dans les deux dernières éditions du GR⁴⁰ ainsi que dans le DCLF la marque d'usage 'didact[ique]' devant cet emploi, qui signale la valeur culturelle du mot dans son usage le plus classique. Outre le contexte linguistique, la présence de la majuscule sert à discriminer cet emploi du mot de ses autres emplois. Les lexicographes de la maison Robert mettent d'ailleurs en garde leurs lecteurs en spécifiant, à partir de la deuxième édition du GRLF (en 1985), que le mot, dans le sens de « divinité », est '[s]ouvent écrit avec F majuscule'⁴¹. Cette remarque entre parenthèses est complétée, dans la deuxième et la troisième éditions du GRLF (1985 et 2001), par la mention suivante : 'l'emploi [*sic*] sans déterminant – comme un nom propre – est archaïque', mention que l'on ne retrouve pas dans le DCLF⁴². Apparaissant à partir de la deuxième édition du GRLF, ces deux remarques (qui portent sur la

39 On n'observe aucune différence pour cet article entre l'édition de 1974 et celle de 1994.

40 Mais non dans la première édition du DAALF.

41 La première édition du « Grand Robert » (= le DAALF) ne contient pas cette remarque. On la retrouve presque à l'identique dans le *Dictionnaire culturel en langue française* (= DCLF), à la nuance près que l'adverbe « souvent » disparaît et qu'un article se glisse devant le nom de la lettre « F » : '[é]crit avec un F majuscule'.

42 Il faut noter que le DCLF correspond à une taille M dans la tradition de Robert, puisque le volume de ses articles « classiques » (abstraction faite des encarts culturels) se situe à mi-chemin, en termes quantitatifs, entre le volume des articles du (N)PR et celui des articles du DAALF/GRLF. Avec 1249 mots consacrés à l'article **fortune**, le DCLF se situe ainsi entre le (N)PR (≈ 650 mots de 1967 à 2006) et le DAALF/GRLF (≈ 3200 mots pour les éditions de 1957, 1985 et 2001).

présence de la majuscule et sur celle du déterminant) sont illustrées par la troisième citation, extraite de *Philémon et Baucis* de La Fontaine, laquelle comportait, dans le premier *Robert* (désormais DAALF), un mot *fortune* noté avec une majuscule mais sans déterminant :

Fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne

tandis que la majuscule disparaît de la réédition de 1985 du GRLF, dans laquelle le mot est introduit par un déterminant :

Que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.

À partir de la deuxième édition du GRLF, trois des cinq citations qui illustrent le premier sens de *fortune* présentent le mot avec une majuscule. Le DCLF quant à lui ne retiendra qu'une citation pour illustrer ce sens, citation qui, en toute cohérence avec la remarque décrite ci-dessus, présente le mot avec une majuscule.

Par ailleurs, comme cela a été mentionné plus haut, un contexte linguistique dans lequel transparait l'agentivité de la notion de fortune peut inciter à utiliser le mot *fortune* avec une majuscule. On remarque cet emploi du nom lorsqu'il en entre en combinaison avec des mots exprimant la volonté. C'est le cas de la définition suivante, tirée de Littré :

[II. A 1°]⁴³ Ce qui advient par la volonté de la Fortune.

On retrouve cette définition du DAALF à la troisième édition du GRLF. Le DCLF, lui, est plus concis :

II. A 1° Ce qui advient par la Fortune

mais il conserve la majuscule au nom, ce qui n'est pas le cas dans la définition correspondante dans le PR, qui vient remplacer la précédente entre l'édition de 1987 et l'édition de 2006 : 'Ce qui advient par la volonté de la Fortune' est remplacé par 'Ce qui advient par l'action de la fortune', où l'agentivité de la source (la fortune) est doublement minimisée (par la suppression de la majuscule et par

.....
43 Cette numérotation du sens est reprise de la structure arborescente de l'article **fortune** dans la deuxième édition du GRLF (1985).

le remplacement du nom *volonté* par le nom *action*, moins anthropomorphe et plus général – les deux opérations fonctionnent de façon interdépendante).

Quoi qu'il en soit, la position dominante de la fortune est conservée : relative à l'être humain dans l'ère mythologique, celle-ci est désormais relative à ses possessions dans l'ère socio-économique contemporaine. Bien que, à l'instar de la « révolution », elle soit « descendue sur Terre » (voir à ce sujet Rey 1989), la « fortune » n'en demeure pas moins dans une position haute, influente (cf. la métaphore conceptuelle UP IS GOOD décrite par Lakoff et Johnson 1980⁴⁴). L'encart culturel consacré au mot « fortune » dans le DCLF reprend ces caractéristiques originaires. Toutefois, il porte exclusivement sur l'ancienne signification du mot et sur ses racines latines. Rien n'est dit de la fortune moderne, ni de l'opération qui a consisté, pour l'ancienne fortune, à se métamorphoser en fortune matérielle. Peut-être cette dernière ressemble-t-elle trop aux formes de culture dans lesquelles s'enracinent nos *habitus* contemporains pour présenter des écarts « particulièrement » manifestes. Dans son projet de dictionnaire culturel⁴⁵, Alain Rey (1987 : 42) signalait déjà que

« [...] [l]e caractère culturel du dictionnaire, notamment dans ses contenus, est difficile à évaluer. On le perçoit plus nettement [...] lorsqu'il existe un écart notable entre la culture-source et la culture-cible, écart temporel ou écart de civilisation, incarné ou non par une différence de langue. »

La proximité culturelle, comme dans certains cas la proximité linguistique, est peut-être le pire ennemi d'une description véritablement objective. On ne s'extrait jamais totalement d'un contexte historique particulier. Comme le rappellent Louis Mercier et Claude Verreault (2000 : 13), « [t]out dictionnaire s'inscrit dans un contexte culturel donné, dont il est du reste tributaire et qu'il contribue par ailleurs à maintenir ». Inversement, la part du non-dit, *stricto sensu*, tient en partie à la prédominance spontanée de l'évidence, véritable ennemie de l'analyse du fait qu'elle incite à ne pas approfondir ces questions qui « iraient de soi ». Le *diktat* de l'évidence peut s'exprimer dans le contexte

44 Voir également l'ouvrage collectif de Paul Bacot et Sylvianne Rémi-Giraud (2007), qui présente un ensemble de contributions sur le thème de la conflictualité sociale vue à travers le vocabulaire spatial.

45 Est présentée dans l'annexe 2 une liste non exhaustive de « dictionnaires culturels » non spécifiquement linguistiques (au contraire du DCLF, qui est un dictionnaire de langue auquel s'adjoint un certain nombre de développements à caractère culturel).

particulier de la réalisation lexicographique. Les lexicographes soucieux de décrire la langue dans sa diversité non seulement stylistique ou sociale, mais également topolectale sont confrontés à la difficulté de devoir ajuster et réajuster en permanence l'angle de vue, le modifiant ou le déplaçant selon le plus ou moins grand recouvrement des usages décrits⁴⁶.

4 Éléments de conclusion

La première remarque qui s'impose est la suivante : si l'on suit de près la tradition du Robert, on ne relève aucun remaniement majeur d'ordre définitionnel dans le traitement lexicographique du mot *fortune* au cours des cinq dernières décennies. Cela tient sans doute au fait qu'il n'appartient pas à une « couche spécialisée du lexique » (Boulanger/L'Homme 1991 : 25), et en particulier qu'il n'appartient pas à une couche du lexique banalisée (Galisson 1991), telle que l'informatique, les nouvelles technologies ou encore la sphère médiatique ou communicationnelle. À l'exception de l'inversion significative présentée dans le DQA entre l'ensemble des sens matériels et l'ensemble des sens non matériels du mot *fortune*, l'absence de remaniement majeur quant à l'ordre de présentation des sens n'implique pas pour autant qu'aucun changement n'a eu lieu dans la langue ou dans sa conception. Cela n'implique pas non plus qu'aucune modification n'a été apportée aux descriptions successives du mot. Au contraire, les modifications les plus sensibles d'une édition à l'autre (en particulier après la refonte de 1993 pour le PR) sont révélatrices d'une tendance, commencée de longue date, à la « matérialisation » des usages sémantiques du mot *fortune*. Clairement moderne dans son déroulement, cette matérialisation repose sur un ensemble de présupposés culturels que les dictionnaires ne présentent que de façon indirecte. Les lexicographes prennent le parti d'explicitier davantage le contexte historique dans lequel s'ancre la signification ancienne, en général non matérielle, de ce mot.

Il va de soi pour les usagers que la fortune matérielle présuppose la capitalisation des biens, leur gestion et leur transmission. Cela va de soi, mais l'explicitier donnerait sans nul doute un visage différent au sens lexical décrit dans les dictionnaires de langue générale. Le dictionnaire s'extrait-il jamais de

.....
⁴⁶ On pourra à ce propos se reporter à la thèse défendue par Louis Mercier (2008). L'auteur y montre que le fait pour les lexicographes de dépasser l'approche différentielle dans leur description d'usages traditionnellement marqués ou exclus des nomenclatures contribue à une vision à la fois plus large et plus précise de la langue française, non exclusivement française ou francilienne.

la culture contemporaine dans laquelle il est conçu ? S'il s'y trouve « enfermé », le fond culturel du sens lexical qui y figure de façon implicite reste tacite. Tracer avec précision la frontière entre encyclopédique et linguistique pose problème à bien des égards. Le rejet de la référence n'est certainement pas pour rien dans cette lointaine distinction. Car quoi de mieux que la référence et les savoirs sur le monde, toujours vus et représentés par l'intermédiaire d'une (ou de plusieurs) conception(s) culturelle(s), pour donner accès au sens ? Comment l'enfant – mais également l'adulte – feraient-ils s'il n'y avait pas, autour d'eux, ce monde du nommable, qu'on leur apprend à dire ?

Bien entendu, si l'on passe outre les contraintes strictement commerciales, la question que pose l'intégration des *repères culturels* dans un dictionnaire de langue est proche de celle qui concerne le degré de précision avec lequel le lexicographe choisit de décrire les emplois lexicaux (on pensera par exemple aux nombreuses ramifications que l'on trouve dans un dictionnaire comme le TLF). Selon une perspective sémantique ordinaire, on pourrait alors, craignant l'enfermement référentiel, chercher à tout prix à éviter de prendre en considération la place et le rôle de la culture à la fois comme apport et comme support de la langue, et en particulier le rôle des entités lexicales, qui rendent possible l'expression linguistique. Mais comment, sans ancrage référentiel, sans implantation ni repérage culturels, les sujets de langue optimiseraient-ils leurs savoirs lexicaux afin de contribuer à la relative stabilité interprétative des constituants énonciatifs.

Même pour qui serait opposé à l'idée d'intégrer davantage d'éléments d'ordre référentiel et culturel à un article de dictionnaire (linguistique), la question suivante se pose encore : pourquoi et dans quelle mesure est-il utile d'explicitier ce qui semble aller de soi dans un dictionnaire de langue générale parce que « c'est évident » dans la pratique quotidienne de la langue ? Un apport culturel, transversal au texte lexicographique, n'est pas seulement utile pour des apprenants allophones. Par l'éclairage qu'il renferme, ce sont aussi les usagers de la langue depuis la naissance qui pourraient en tirer bénéfice. Il s'agirait non pas, comme c'est le cas traditionnellement dans un dictionnaire de langue, d'accéder à la culture par la langue, mais, plutôt, d'utiliser des éléments d'une culture particulière pour mieux saisir les habitudes lectales qui s'y rapportent. Peut-être cet apport culturel – particulièrement intéressant sur le plan diatopique – constitue-t-il un socle solide, facilitant ainsi la description des différences sémantiques interlectales, donnant lieu à une appréciation plus réaliste des phénomènes lexicaux. Parmi les composantes de ce socle culturel se trouvent notamment les normes, qui fluctuent et, éventuellement, varient d'une période historico-linguistique à l'autre, d'un lieu à l'autre. La fluctuation des normes ne saurait être

dégagée des formes que prend la culture environnante. Elle est déjà déterminée par les usagers, qui, toujours, choisissent les mots qu'ils emploient selon les normes et usages en vigueur, selon la conception qu'ils en ont.

Comme l'observait Alain Rey il y a une vingtaine d'années (Rey 1986 : 42), traitant de la notion de « degré d'écart culturel entre deux usages linguistiques », l'« examen global, à la fois socio-sémantique et linguistique, de chaque usage » fait appel à des moyens et à des compétences qui « dépasse[nt] de loin la problématique lexicographique ». Que ce soit sur le plan synchronique ou sur le plan diachronique, les différences culturelles associées aux mots sont parfois si ténues d'un lecte à l'autre que l'analyse lexicologique gagnerait sensiblement à être complétée d'une approche anthropologique. Quand cela est possible, le dépassement de phénomènes linguistiques *stricto sensu* semble nécessaire pour mieux en saisir la portée, et, partant, pour en circonscrire la valeur significative.

À l'heure où la question de la ou des normes linguistiques se repose avec un certain entêtement, parfois même avec ardeur et passion, où les habituelles frontières linguistiques du passé sont traversées chaque jour par des voyageurs virtuels interconnectés, et où, par conséquent, la conscience d'être francophone se développe chez les usagers, il est difficile de ne pas voir l'impact que produirait sur l'expérience dictionnaire une approche culturologique des faits sémantiques⁴⁷. Sur le modèle du dictionnaire colingue⁴⁸ pourraient être conçus des dictionnaires colectaux (certaines entreprises lexicographiques réalisées au Québec notamment s'en rapprochent), ouvrant la voie à de véritables dictionnaires bi- ou pluriculturels, à géométrie variable selon le point d'entrée culturel choisi. Les nouvelles technologies informatiques permettent aujourd'hui la réalisation de ce type nouveau de dictionnaires. Jusqu'alors contrainte par le support papier, la linéarité et la staticité du dictionnaire rendaient difficile jusqu'à la conception de tels objets linguistiques. Ici comme ailleurs, la réalisabilité d'un tel projet dépendra essentiellement des moyens humains et des outils conceptuels qui seront mis à son service.⁴⁹

47 À cet égard, on pourra se reporter aux travaux présentés par Bronislaw Malinowski (1968) et par Émile Benveniste (1969) dans le domaine anthropolinguistique. On renverra aussi le lecteur aux thèses culturologiques développées dans Rastier/Bouquet (2002).

48 Dans les termes de Renée Balibar. À ce sujet, voir notamment Branca-Rosoff/Wionet (1998).

49 Je veux adresser ici mes remerciements à Jean-Claude Boulanger pour les commentaires qu'il a apportés à une première version de ce texte, ainsi qu'à Michaela Heinz pour la liberté qu'elle m'a laissée dans la réalisation de ce travail.

Bibliographie

1. Dictionnaires

- Brio* : *Le Robert Brio*. Dirigé par Josette Rey-Debove. Paris : Dictionnaires Le Robert, 2004.
- DAALF : *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Dirigé par Paul Robert. Paris : Société du Nouveau Littre, 1953–1964.
- DAF 8 : *Dictionnaire de l'Académie française*, 8^e édition. Paris : Hachette, 1932–1935.
- DCLF : *Dictionnaire culturel en langue française*. Dirigé par Alain Rey et Danièle Morvan. Paris : Le Robert & SEJER, 2005.
- DFC : *Dictionnaire du français contemporain*. Dirigé par Jean Dubois, René Lagane, Georges Niobey, Didier Casalis et Henri Meschonnic. Paris : Larousse, 1966.
- DFP : *Dictionnaire du français plus*. Dirigé par Claude Poirier. Montréal : Centre Éducatif et Culturel, 1988.
- DHLF : *Dictionnaire historique de la langue française*. Dirigé par Alain Rey. Paris : Dictionnaires Le Robert, 1992.
- DQA : *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*. Dirigé par Jean-Claude Boulanger. Saint-Laurent : DicoRobert, 1993 [1992].
- FÉRAUD Jean-François (dit l'abbé -) : *Dictionnaire critique de la langue française*. Marseille : Jean Mossy Père et Fils, 1787–1788.
- GR : *Le Grand Robert de la langue française*. Dirigé par Alain Rey. Paris : Le Robert, 2^e édition, 1985 (autre édition exploitée : 3^e édition, 2001).
- PLI : *Le Petit Larousse illustré*. Dirigé par Yves Garnier et Mady Vinciguerra. Paris : Larousse, 2004 (millésime 2005).
- PR / NPR : *Le (Nouveau) Petit Robert*. Dirigé par Alain Rey et Josette Rey-Debove. Paris : Société du Nouveau Littre, 1967 (autres éditions utilisées : Paris, Le Robert, 1987, 2006, 2009).
- PR 2 : *Le Petit Robert 2. Dictionnaire universel des noms propres*. Dirigé par Paul Robert. Paris : Société du Nouveau Littre, 1974 (autre édition utilisée : sous la direction d'Alain Rey, Paris, Le Robert, 1994).
- RDA : *Le Robert : dictionnaire d'aujourd'hui*. Dirigé par Alain Rey. Paris : Dictionnaires Le Robert, 1991.
- RM₁ : *Le Robert méthodique*. Dirigé par Josette Rey-Debove. Paris : Le Robert, 1982.
- RM₂ : *Le Nouveau Robert méthodique*. Dirigé par Josette Rey-Debove. Paris : Dictionnaires Le Robert, 2003.
- RMicro : *Le Robert Micro*. Dirigé par Alain Rey. Paris : Le Robert, 1998.
- RPT : *Le Robert pour tous*. Dirigé par Alain Rey. Paris : Le Robert, 1994.
- TLF : *Trésor de la langue française*. Dirigé par Paul Imbs et Bernard Quemada. Paris : Éditions du C.N.R.S., 1971–1994.

2. Travaux

- BACOT, Paul / RÉMI-GIRAUD, Sylvianne (éds) (2007) : *Mots de l'espace et conflictualité sociale*. Paris ; Budapest ; Torino : L'Harmattan.
- BENEVISTE, Émile (1969) : *Vocabulaire des institutions indo-européennes*. Paris : Éditions de Minuit.
- BOULANGER, Jean-Claude (1986) : *Aspects de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine*. Tübingen : Max Niemeyer.
- (1998) : « Le pacte normatif du français québécois : réflexions sur les marques lexicographiques diatopiques ». Mercier, Louis / Verreault, Claude (éds) (1998) : *Les marques lexicographiques en contexte québécois*. Montréal : Office de la langue française, pp. 171-187.
- (2006) : « Sur les variations éditoriales dans l'adresse "aux lecteurs" du *Petit Larousse Illustré* de 1906 à 2005 ». *Cahiers de lexicologie* 88, pp. 125-158.
- BOULANGER, Jean-Claude / L'HOMME, Marie-Claude (1991) : « Les technolectes dans la pratique dictionnaire générale. Quelques fragments d'une culture ». *Meta* 36/1, pp. 23-40.
- BOULANGER, Jean-Claude / CORMIER, Monique C. (2001) : *Le nom propre dans l'espace dictionnaire général : études de métalxicographie*. Tübingen : Niemeyer.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia / WIONET, Chantal (éds) (1998) : *Colinguisme et lexicographie. (Langage et société 83-84)*.
- BRUNOT, Ferdinand (1966-1979 [1905-1953]) : *Histoire de la langue française des origines à 1900*. Paris : Armand Colin.
- CORMIER, Monique C. / FRANCEUR, Aline / BOULANGER, Jean-Claude (éds) (2003) : *Les dictionnaires Le Robert : genèse et évolution*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- COSERIU, Eugenio (2007) : « Du primat de l'histoire ». *Texto !* XII, 2. [Traduit par Stijn Verleyen de l'allemand « Vom Primat der Geschichte », *Sprachwissenschaft* 5, 1980, pp. 125-145].
- COURBON, Bruno (2004) : « Fortune ». *Bulletin de la Société française pour l'histoire des sciences de l'homme* 28, pp. 42-49.
- (2009) : « From "luck" to "wealth" : the stylistic (re)distribution of *fortuné* in Modern French ». Beeching, Kate / Armstrong, Nigel / Gadet, Françoise (éds) : *Sociolinguistic variation in French*. Amsterdam ; Philadelphia : John Benjamins, pp. 231-252.
- DELESALLE, Simone / REY, Alain (dir.) (1979) : *Dictionnaire, sémantique et culture*. Paris : Larousse, *Langue française* 43.
- DESHAIES, Denise (1998) : « Conception du langage en sociolinguistique et effet sur la réflexion en lexicographie ». Mercier, Louis / Verreault, Claude (éds) (1998) : *Les marques lexicographiques en contexte québécois*. Montréal : Office de la langue française, pp. 15-28.
- FOUCAULT, Michel (1969) : *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard.

- FREY, Claude (2003) : « Identités lexicales et variétés de français en France et hors de France : tendances centripètes et centrifuges des formes et des cultures ». Nobel, Pierre (éd.) : *Variations linguistiques*. Koinè, dialectes, français régionaux. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, pp. 165-190.
- GALISSON, Robert (1991) : *De la langue à la culture par les mots*. Paris : CLE International.
- GARNIER, Yves (2005) : « Les francophonismes dans le *Petit Larousse* ». Cormier, Monique C. / Francœur, Aline (éd.) : *Les dictionnaires Larousse : genèse et évolution*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, pp. 219-248.
- GARY-PRIEUR, Marie-Noëlle (1994) : *Grammaire du nom propre*. Paris : Presses Universitaires de France.
- GREENSTEIN, Rosalind (dir.) (2006) : *Langues et cultures : une histoire d'interface*. Paris : Publications de la Sorbonne.
- HEINZ, Michaela (2002) : « L'exemple lexicographique à fonction culturelle dans le *Robert pour tous* ». *Études de linguistique appliquée* 128, pp. 413-430.
- HOLLAND, Dorothy / QUINN, Naomi (dir.) (1987) : *Cultural models in language and thought*. Cambridge, New York : Cambridge University Press.
- JONASSON, Kerstin (1994) : *Le nom propre*. Constructions et interprétations. Louvain-la-Neuve : Duculot.
- KLEIBER, Georges (1996) : « Noms propres et noms communs : un problème de dénomination ». *Meta* 41/4, pp. 567-589.
- KOCH, Peter / MARZO, Daniela (2007) : « A two-dimensional approach to the study of motivation in lexical typology and its first application to French high-frequency vocabulary ». *Studies in Language* 31/2, pp. 259-291.
- LAKOFF, George / JOHNSON, Mark (1980) : *Metaphors we live by*. Chicago : University of Chicago Press.
- LECOLLE, Michelle / PAVEAU, Marie-Anne / REBOUL-TOURÉ, Sandrine (éds) (2009) : *Le nom propre en discours*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.
- LEROY, Sarah (2004) : *Le nom propre en français*. Paris, Gap : Ophrys.
- MALINOWSKI, Bronislaw (1968 [1944]) : *Une théorie scientifique de la culture et autres essais*. Paris : François Maspero.
- MARGARITO, Mariagrazia (éd.) (2002) : *Du culturel dans le lexique et dans les dictionnaires*. Paris : Didier Érudition. *Études de linguistique appliquée* 128.
- MARIE, Virginie (2009) : « De la Francophonie "centripète" à une Francophonie périphérique ». *Alternative francophone* 1/2, pp. 58-68 [texte consulté à l'adresse suivante : <<http://ejournals.library.ualberta.ca/index.php/af/article/viewFile/6778/5625>>].
- MERCIER, Louis (2008) : « Travailler depuis le Québec à l'émancipation de la lexicographie du français ». Bavoux, Claudine (dir.) : *Le français des dictionnaires*. Autre versant de la lexicographie française. Bruxelles : De Boeck, pp. 289-306.
- MERCIER, Louis / VERREAULT, Claude (éds) (1998) : *Les marques lexicographiques en contexte québécois*. Montréal : Office de la langue française.
- (2000) : « Le *Dictionnaire québécois français* : du réel au trompe-l'œil ». Texte d'une communication présentée au colloque *Dictionnaires et sociétés*. Montréal, 16-17 mai 2000 [68^e Congrès de l'ACFAS].
- NOAILLY, Michèle (éd.) (1995) : *Nom propre et nomination*. Paris : Klincksieck.

- RASTIER, François / BOUQUET, Simon (dir.) (2002) : *Une introduction aux sciences de la culture*. Paris : Presses Universitaires de France.
- REY, Alain (1986) : « Les écarts culturels dans les dictionnaires bilingues ». *Lexicographica* 2, pp. 33-42.
- (1987) : « Le dictionnaire culturel ». *Lexicographica* 3, pp. 3-50.
- (1989) : « Révolution ». *Histoire d'un mot*. Paris : Gallimard.
- REY-DEBOVE, Josette (1971) : *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*. Paris, La Haye : Mouton.
- (1982) : « Un dictionnaire morphologique ? ». *Le français aujourd'hui* 58, pp. 49-57.
- VAXELAIRE, Jean-Louis (2005) : *Les noms propres : une analyse lexicologique et historique*. Paris : H. Champion.
- WIERZBICKA, Anna (1985) : *Lexicography and conceptual analysis*. Ann Arbor : Karoma Publishers.

D'une fortune à l'autre : choix de textes

- ATTWOOD, Catherine (2007) : *Fortune la contrefaite : l'envers de l'écriture médiévale*. Paris : H. Champion.
- CHAMPEAUX, Jacqueline (1982) : *Fortuna dans la religion archaïque*. Paris : Boccard ; Rome : École française de Rome.
- FOEHR-JANSSENS, Yasmïna / MÉTRY, Emmanuelle (2003) : *La Fortune : Thèmes, représentations, discours*. Genève : Droz.
- HAUG, Walter / WACHINGER, Burghart (éds) (1995) : *Fortuna*. Tübingen: Max Niemeyer.
- MARTIN, Daniel (1977) : *Montaigne et la fortune : essai sur le hasard et le langage*. Paris : Champion ; Genève : Slatkine.

Annexe 1 :
comparaison de quatre articles dans trois éditions du *Petit Robert*

La description lexicographique du mot *fortune*

Modifications microstructurelles entre l'édition de 1967 et l'édition de 1987

II. A 3° Ø > 'Clause de meilleure fortune (dans un contrat)'

Modifications microstructurelles entre l'édition de 1987 et l'édition de 2006

(étymologie) 'lat. *fortuna* « bonne ou mauvaise fortune » > 'du latin *fortuna*, « sort, hasard », « chance » et « malchance » et, au pluriel, « biens »'

Balisage définitionnel pour chaque regroupement sémantique

I. 1° 'La fortune lui fut contraire' > 'La fortune sourit aux audacieux'

I. 1° 'Vx. De fortune, par fortune : par hasard' > Ø

I. 2° Exemple décrivant la divinité Fortune, 'représentée [...] debout sur une roue (la roue de la Fortune)' > 'La roue de la Fortune' + renvoi à l'article **roue**

II. A 1° 'Ce qui advient par la volonté de la Fortune' > 'Ce qui advient par l'action de la fortune'

II. A 1° exemple 'Un homme à bonnes fortunes' > '« plus un homme est signalé pour avoir eu des bonnes fortunes, plus le sourire des assistants le complimente » (SAND)'

II. A 1° 'Faire contre mauvaise fortune bon cœur : se résigner' > 'Faire contre mauvaise fortune bon cœur : ne pas se laisser aller abattre par les revers'

II. A 1° 'Fam. et vx. Courir la fortune du pot : s'exposer à faire un mauvais repas' > Ø

II. A 1° '« Ils sont parvenus à faire marcher l'usine par des moyens de fortune » (MAUROIS) (cf. Avec les moyens* du bord). « La salle de bains... C'est une installation de fortune, dans un ancien cabinet de débarras » (ROMAINS) > 'Il « dut lui confectionner un biberon de fortune avec une bouteille dont il brisa le fond pour en faire une sorte d'entonnoir » (TOURNIER). Avec des moyens de fortune (cf. Avec les moyens* du bord). Une réparation, une solution de fortune.'

II. A 2° 'vx.' > 'vx ou littér.'

II. A 2° '« Il ne manque pas de mérite, mais il n'a pas de fortune » (ACAD., 1694)' > Ø

II. A 3° 'Vx. Malchance, malheur' > Ø

II. B 1° ‘Vx ou littér. La vie de qqn, considérée dans ce qu’elle a d’heureux, de malheureux. V. **Avenir, destin, destinée, sort, vie.** « *Depuis qu’il s’est attaché à ma fortune, il a purifié sa vie au feu de mes épreuves* » (BALZ.)’ > Ø

II. B 2° ‘Mod.’ > Ø

II. B 2° ‘Vieilli’ > Ø

II. B 2° ‘Mod.’ > Ø

II. B 2° ‘*Fortune heureuse, brillante*’ > Ø

II. B 2° ‘*Revers, revirement de fortune*: accident, traverse, vicissitude.’ > ‘*Revers, revirement de fortune.* V. **accident, traverse, vicissitude.**’

II. B 2° ‘V. **Prospérité, succès**’ > ‘(**prospérité, réussite, succès**)’

III. 1 Ø > ‘*Évaluer la fortune de qqn.*’

III. 1 ‘*Les biens qui composent sa fortune*: actif, meubles, immeubles’ > ‘*Les biens qui composent sa fortune.*’

III. 1 ‘*Inégalité des fortunes. Partager sa fortune entre ses enfants.*’ > Ø

III. 1 Ø > ‘*Léguer sa fortune. Impôt de solidarité sur la fortune (I.S.F.)*.’

III. 1 ‘« *Si sa fortune était petite, Elle [sic] était sûre tout au moins* » (LA FONT.)’ > Ø

III. 2 ‘*Cour.*’ [Ensemble de biens d’une valeur considérable] > Ø [Ensemble de biens d’une valeur considérable]

III. 2 ‘*Épouser une femme sans fortune.*’ > Ø

III. 2 Ø > [FAIRE FORTUNE] (renvoi) ‘**s’enrichir**’

III. 2 Ø > ‘*Perdre sa fortune.* (renvoi) **se ruiner ; banqueroute, faillite.**’

III. 2 Ø > ‘*Dilapider sa fortune.* PROV. *La fortune vient en dormant**. – FAM. *Une fortune, des fortunes*: une somme importante. *Il a payé sa maison une fortune. Ça coûte, ça vaut une fortune, une petite fortune, des fortunes. Gagner des fortunes* (cf. Des mille et des cents).’

III. 2 Ø > ‘(Souv. au plur.) Personne possédant une grande fortune. *C’est une des plus grandes fortunes du pays.*’

La description lexicographique du mot fortuné

Modifications microstructurelles entre l’édition de 1967 et l’édition de 1987

Ø

Modifications microstructurelles entre l'édition de 1987 et l'édition de 2006

2 (1787) > (1783)

2 Ø > 'Une famille fortunée'

2 '« Quantité de gens restent assez fortunés pour n'avoir pas beaucoup à pâtir des restrictions » (GIDE)' > Ø

La description lexicographique du mot infortune

Modifications microstructurelles entre l'édition de 1967 et l'édition de 1987

Ø

Modifications microstructurelles entre l'édition de 1987 et l'édition de 2006

(sens) 1 Ø > (renvoi) 'malchance'

(sens) 1 Ø > 'frère d'infortuné'

(sens) 2 'Les grandes prospérités et les grandes infortunes' > Ø

(sens) 2 (renvoi) 'calamité' > Ø

(sens) 2 (renvoi) 'catastrophe' > Ø

(sens) 2 '« Les femmes ne comptent pour des infortunes que les déceptions du cœur »' > 'Les femmes « ne comptent pour des infortunes que les déceptions du cœur »'

La description lexicographique du mot infortuné

Modifications microstructurelles entre l'édition de 1967 et l'édition de 1987

Ø

Modifications microstructurelles entre l'édition de 1987 et l'édition de 2006

Ø > 'L'infortunée victime'

'« Au banquet de la vie infortuné convive... » (GILBERT)' > Ø

Ø > '« Aux plus infortunés la tombe sert d'asile » (LA FONTAINE)'

Annexe 2 :
Liste non exhaustive de « dictionnaires culturels »
(par ordre chronologique)

- Dictionnaire politique et culturel du Québec*. Montréal : Agence de distribution populaire, 1969 [Liberté 10, 7].
- FOUILLOUX, Danielle / LANGLOIS, Anne / LE MOIGNÉ, Alice / SPIESS, Françoise (1990) : *Dictionnaire culturel de la Bible*. Paris : Le Cerf.
- FILIPPI-CODACCIONI, Ange-Marie / FRAGONARD, Michel / GAUTHIER, Yves / ROGUES, Pierre-Alain (1992) : *Histoire du 20^e siècle. Dictionnaire politique, économique, culturel*. Paris : Bordas.
- MARTIN, René (dir.) (1992) : *Dictionnaire culturel de la mythologie gréco-romaine*. Paris : Nathan.
- LEMAÎTRE, Nicole / QUINSON, Marie-Thérèse / SOT, Véronique / BARRIOS-AUSCHER, Dominique / BOESPLUG, François (1994) : *Dictionnaire culturel du christianisme*. Paris : Le Cerf.
- DUVIOLS, Jean-Paul / SORIANO, Jacinto (1999) : *Dictionnaire culturel Espagne*. Paris : Ellipses.
- WILLEMART, Pierre / WILLEMART, Hélène (1999) : *Turquie : dictionnaire historique et culturel*. Gerpennes (Belgique) : Quorum.
- DUVIOLS, Jean-Paul (2000) : *Dictionnaire culturel Amérique latine*. Paris : Ellipses.
- WITKOWSKI, Nicolas (dir.) (2001) : *Dictionnaire culturel des sciences : art, littérature, cinéma, sociologie, mythe, politique, histoire, humour, religion, éthique, économie, poésie, vulgarisation*. Paris : Seuil & Regard.
- LABRE, Chantal (2002) : *Dictionnaire biblique culturel et littéraire*. Paris : Armand Colin.
- CLERBOIS, Sébastien / VERLEYSSEN, Catherine (2003) : *Dictionnaire culturel de l'expressionnisme*. Paris : Hazan.
- PELTRE, Christine (2003) : *Dictionnaire culturel de l'orientalisme*. Paris : Hazan.
- HOCMARD, Gérard (dir.) (2003) : *What's what : dictionnaire culturel du monde anglophone*. Paris : Ellipses.
- FICHAUX, Fabien (dir.) (2004) : *A to Z : dictionnaire culturel britannique et américain*. Paris : Ellipses.
- DEBRAY, Régis / HUGUES, Patrice (dir.) (2005) : *Dictionnaire culturel du tissu*. Paris : Babylone & Fayard.
- Jouanny, Robert (dir.) (2008) : *Dictionnaire culturel de la France au XX^e siècle*. Paris : Belin.